



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU : 3 JUIN 2025

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances du : 6 mai 2025 (ordinaire)
24 mai 2025 (extraordinaire)
4. Mot du Maire
5. Correspondance
6. Finances
 - 6.1 Présentation et adoption de la liste des comptes payés et à payer du : 2025-05-22
7. Administration et greffe
 - 7.1 Résolution pour le retrait du bâtiment situé au 300 rue des Loisirs à la couverture d'assurance (FQM Assurances)
Un rapport d'inspection du bâtiment a été présenté à la réunion plénière du 1^{er} août 2024 aux élus démontrant des lacunes majeures au niveau structurales et croissance fongique. À la suite de la démolition du bâtiment, l'assureur demande une résolution du Conseil municipal pour le retrait du bâtiment dans la couverture de l'assurance.
 - 7.2 Adoption du Règlement #590 modifiant le Règlement #418 concernant la prévention incendie
Abrogation du Règlement #422 concernant la tarification pour l'incendie de véhicule des non-résidents afin de corriger l'ambiguïté et d'appliquer les tarifs en conformité avec l'article 73 du Règlement #418.
 - 7.3 Délégation à la MRC de Maskinongé pour procéder à un appel d'offres pour l'assurance collective des employés municipaux
Considérant que la Municipalité fait partie du regroupement du fonds régional d'assurance collective des Municipalités de la Mauricie. La Municipalité autorise la MRC de Maskinongé à procéder et d'agir en son nom pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions.
 - 7.4 Mandat de gestion du programme du regroupement régional d'assurance collective des employés municipaux – ASQ Consultants
Le cabinet, ASQ Consultants effectue la gestion du regroupement du fonds régional d'assurance collective des Municipalités de la Mauricie depuis sa création et qu'il a participé à la rédaction des cahiers de charges des précédents appels d'offres. La Municipalité confie à ASQ Consultants, le mandat de gestion du regroupement régional. Les coûts du cabinet seront inclus dans la proposition de l'assureur retenu.
 - 7.5 Centre d'urgence 9-1-1 et centre de répartition secondaire - Mandat à la MRC de Maskinongé de procéder à un appel d'offres regroupé (contrats pour la répartition téléphonique principale et secondaire 9-1-1)
Considérant que la MRC de Maskinongé est responsable de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et que les Municipalités du territoire ont signé une entente régionale d'entraide mutuelle contre les incendies. La Municipalité autorise la MRC de procéder, en son nom, à un appel d'offres regroupé pour la conclusion de contrat d'une durée de 5 ans pour la répartition téléphonique principale et secondaire 9-1-1 dits « secondaires », c'est-à-dire, toute communication qui concerne les services incendie du territoire.
8. Aménagement et environnement
 - 8.1 Avis de motion et adoption du premier projet de Règlement #591 modifiant le Règlement de zonage #337 afin de modifier la section 19 « constructions particulières », plus particulièrement sur les *abris d'auto temporaires*
Au cours de l'année 2024, il a été constaté la nécessité d'adapter les dispositions de l'article 19.1 Abris d'auto temporaire au contexte observé, tout en s'ajustant aux zones du territoire. Ces ajustements visent le remisage de la structure d'abri d'auto hivernal en dehors de la période d'utilisation. De plus, l'offre sur le marché présente des abris temporaires pouvant servir l'été ou à l'année longue. Dans ce contexte, il y a lieu d'ajouter de nouvelles dispositions pour encadrer l'utilisation et l'implantation des abris permanents en toile servant à des fins d'entreposage pour les propriétés résidentielles. La prochaine étape sera au cours des prochaines semaines une consultation publique.





8. Aménagement et environnement (suite)

8.2 Recommandation à la CPTAQ concernant une partie du lot 6 334 001

Appui à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour une opération cadastrale visant le morcellement d'une partie du lot, permettant une vente pour y établir un élevage avicole pour compléter et diversifier la production agricole déjà établie dans le même secteur (extrémité du boulevard Trudel-Ouest – direction St-Barnabé).

9. Travaux publics

9.1 Propositions de prix pour des travaux d'asphaltage – Pavage Gravel Inc. (36 297.60 \$ plus taxes)

Travaux d'asphaltage rue l'Ancêtre et de rapiéçage chemins St-Onge et de la Station.

9.2 Proposition de prix pour la fourniture et installation d'un système de mesures de débit (usine de traitement des eaux usées) – RGUS Environnement (9 699 \$ plus taxes)

Afin de répondre aux exigences du ministère de l'Environnement, une proposition de prix pour la fourniture et l'installation de débordemètres afin de suivre à distance les débits du trop-plein déversés vers les étangs. Le débordemètre est un petit appareil de surveillance et d'enregistrement de données de niveau, de débit, de volume et d'événements. Les coûts sont admissibles au TECQ 2024-2028

9.3 Achat d'un réservoir de polyéthylène (Cyr automatisé industrielle) – Usine de traitement de l'eau potable

Achat d'un réservoir pour le chlore au coût de 4 985 \$ plus taxes.

10. Varia

11. Période de questions

12. Clôture de la séance

N.B. La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le 2 juillet 2025.

